



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 Mai 2016

L'an deux mille seize, le Mardi 24 Mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 18 Mai 2016, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **20**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Thierry ALLEAU, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Stéphane BARILLOT, Véronique GUIGNE, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Pierrick CLEMENT.

Absents excusés : Michel MAGNERON, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Sandrine DOOLAEGHE , Katia GABILLIER, Cécile DRAUNET, Aurélia LAURENT.

Absents : Bruno PAROLDO, Laurent COCHELIN

Procuration : Elisabeth DEGORCE à Valérie MESNARD, Olivier POIRAUD à Sylvie BRUMELOT, Sandrine DOOLAEGHE à Martine PEDROLA, Katia GABILLIER à Bernard BARAUD, Cécile DRAUNET à Cyril RIGAUDEAU, Aurélia LAURENT à Stéphane BARILLOT.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Claude POUPINOT.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 28 AVRIL 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2016, qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 28 Avril 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION France ALZHEIMER

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention reçue le 9 mai.

Ont voté pour le principe de versement d'une subvention : 3

Abstentions : 3

Contre : 14

DEMANDE DE SUBVENTION FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES DES DEUX-SEVRES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention reçue le 28 Avril.

Ont voté pour le principe de versement d'une subvention : 1

Abstentions : 3

Contre : 16

DEMANDE D'ADHESION FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

Monsieur Le Maire a été sollicité pour une adhésion au titre de l'année 2016 au FDGDON.

Le coût de l'adhésion annuelle est de 40.00 pour le service de base (lutte contre les ragondins et les rats musqués) et 88.53 € pour les services supplémentaires (tarifs préférentiels pour la destruction de nid de frelons asiatiques et c...), soit un total de 128.53 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le principe d'une adhésion au service de base et supplémentaires.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une demande de subvention au titre de l'année 2016, du Fonds départemental d'Aide aux Jeunes.

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes a pour mission d'accompagner des projets individuels ou collectifs de jeunes âgés de 18 à 25 ans, en difficultés financières, afin de favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle.

Tout jeune bénéficiaire d'une aide est systématiquement suivi dans sa démarche d'insertion par les missions locales du département.

En 2015, le FDAJ a accompagné 657 jeunes sur des projets individuels. 135 794 € ont été mobilisés pour les aider à résoudre un problème de mobilité, d'hébergement ou pour couvrir un besoin alimentaire.

La participation votée par le conseil Municipal était de 100.00 € en 2013, 2014, 2015.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Ont voté pour : 19 Contre : 1

MISE A JOUR DU PLAN DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau de classement des voies communales a été actualisé le 9 décembre 2014.

Par délibérations du 5 mai 2015 et du 2 Juillet 2015, le Conseil avait décidé la rétrocession de la voirie et des espaces verts des lotissements « la Résidence des Moulins » et « Le Rabioux ».

Ces modifications sont incorporées dans le tableau et la carte ci-joints.

Monsieur le Maire rappelle que toute opération de classement et déclassement de la voirie communale doit être prononcée par délibération du Conseil Municipal en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière en vigueur modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – art 242.

Le Conseil doit approuver la réorganisation du tableau de classement des voies communales et la mise à jour du tableau de classement recensant un linéaire total de voirie communale de 46 202 mètres.

Ont voté pour : 19

Abstention : 1

DEMANDE DE SUBVENTION FEADER

Un courrier a donc été adressé en décembre 2014 afin de prendre rang pour une demande de subvention FEADER pour la création d'un centre de loisirs sans hébergement.

Dans l'attente d'une validation définitive du Plan de Développement Rural (PDR) de Poitou-Charentes par la Commission Européenne, une pré-demande a été déposée le 27 mars 2015 (délibération prise le 21 Mars 2015 avant la notification des marchés de travaux).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier définitif de demande de subvention auprès du FEADER au titre de l'opération « **7.4.1 – développement des services de base pour la population rurale** » selon le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES				
NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	PART ELIGIBLE	FINANCEUR	BASE DE FINANCEMENT HT	MONTANT DU FINANCEMENT	% ELIGIBLE	PART ELIGIBLE DANS LE CADRE DU FEADER
TRAVAUX	1 347 901.34	566 084.44	ETAT - DETR	1 419 700.00	242 200.00	42.29	102 426.38
MAITRISE D'OEUVRE	127 361.00	53 860.97	ETAT - STDIL	1 419 999.83	5 000.00	42.29	2 114.50
SPS	8 300.00	6 510.07	REGION - FRIL	1 419 700.00	100 000.00	42.29	42 290.00
CONTRÔLE TECHNIQUE	12 000.00	5 074.80	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALE	768 000.00	150 000.00	100	150 000.00
TOTAL HT (42.29 % du		628 530.28	CD 79 – PROXIMA	106 700.00	1 974.00	42.29	834.81

montant total de l'opération)		SUR MAITRISE D'ŒUVRE					
		CAN (droit de tirage)	1 419 699.83	2 200.20	42.29	930.47	
		EDF (certificat d'économie d'énergie)	768 000.00	2 874.14	100	2 874.14	
		FEADER	627 422.82	200 000.00	100	200 000	
		TOTAL SUBVENTIONS (79.79 % de la dépense subventionnable)				501 478.03	
		AUTOFINANCEMENT				252 758.10	
TOTAL TTC	754 236.34	TOTAL TTC			754 236.34		

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CREATION DE POSTE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un contrat d'aide à l'emploi pour une durée d'un an, sur la base de 24 heures par semaine, à partir du recrutement qui pourrait avoir lieu le 1^{er} Juin.

Ce contrat permettrait de renforcer les services administratifs, par un poste de secrétaire polyvalente.

L'aide de l'Etat se situe entre 75 et 95 % sur une base de 20 heures/semaine.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un problème informatique survenu sur le logiciel « comptabilité » de la commune.

En effet, si le budget primitif a été saisi correctement sur le logiciel, et télétransmis correctement à la trésorerie, l'édition « papier » qui découle de la saisie sur logiciel comporte une anomalie qui a été détectée par la trésorerie.

En page 19, de ce document, on a 68 114.87 € au chapitre 040 répartis en :

Art 2138 : 50 000.00

Art 21312 : 18 114.67

Devraient figurer :

Au chapitre 040 – article 2138 : 50 000.00

Au chapitre 041 – article 21312 : 18 114.67

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	
Chapitre 040 – article 21312	- 18 114.67
Chapitre 041 – article 21312	+ 18 114.67

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TARIFS SEJOUR POUR ADOS ORGANISE SUR L'ILE D'OLERON DU 13 AU 15 JUILLET 2016

Le 14 Janvier 2016, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs des animations pour les 11-16 ans pour l'année 2016, soit :

	Commune	Hors commune
Adhésion annuelle	5.00 €	5.00 €
Demi-journée à Frontenay-R-R	5.00 €	8.00 €
Demi-journée avec sortie	7.00 €	12.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du séjour organisé pour les ados du 13 au 15 Juillet 2016 à SAINT GEORGES D'OLERON :

Jeunes de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	120.00 €
Jeunes n'habitant pas la commune	140.00 €

(Les tarifs appliqués en 2015, pour un séjour de 5 jours étaient de 175.00 € et 200.00 €).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures 30